AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1164
FR0010112524-FS0499

31 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXITY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 juillet 2015, la société par actions simplifiée CE Holding Promotion[1] (50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2015, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et détenir 6 951 466 actions NEXITY représentant autant de droits de vote, soit 12,83% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEXITY hors marché dans le cadre d'un placement privé d'« *accelerated book building* ».

[1] Contrôlée par BPCE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 54 189 017 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.